



Japan Tobacco contraint à la faillite

Rubrique : actualités - Date : vendredi 27 août 2004

La Tribune indique que Japan Tobacco (est) contraint de se mettre en faillite au Canada « afin d'éviter que le Québec ne vienne saisir près de 40% de ses revenus à la source » à la suite d'une réclamation du fisc lui demandant le paiement immédiat de 1,3 milliards de dollars de taxes impayées. Le quotidien souligne que « dans cette affaire le gouvernement québécois soupçonne JTI qui possède 12% du marché national d'avoir importé illégalement des quantités massives de cigarettes entre 1990 et 1998 » lesquelles « transitaient par les réserves indiennes (&) avant d'être revendues aux détaillants à des prix très inférieurs à ceux du marché ». D'après le journal, pendant cette période « 60% du tabac consommé dans la belle province provenaient alors de la contrebande ». Plaignant « la situation peu enviable des cigarettiers nord américains » confrontés aux recours des fumeurs et des gouvernements, le journal juge que la situation « n'est guère plus enviable de l'autre côté de l'Atlantique » puisque Philip Morris, accusé de favoriser la contrebande en Europe, a dû conclure un « accord record » avec l'UE (versement d'un milliard d'euros sur 12 ans).